

RÈGLEMENT DU JEU

« Votre casse-tête Excel du moment »

Jeu gratuit sans obligation d'achat, avec tirage au sort

PÉRIODE	Du mardi 6 octobre 2026 à 9 h 00 au dimanche 18 octobre 2026 à 23 h 59 (heure de Paris)
PARTICIPATION	Formulaire de contact du site excelhance.fr, case « Je participe au tirage au sort » cochée
LOT	1 h de coaching Excel en visioconférence, cessible, valeur indicative 100 €
TIRAGE	Le lundi 19 octobre 2026, gagnant informé par e-mail au plus tard le mercredi 21 octobre 2026

1 Organisateur

La société Excelhance, EURL au capital de 1 €, immatriculée au RCS de Nancy sous le numéro 951 838 671, dont le siège est situé 159 rue Charles III, 54000 Nancy, représentée par Nathan Fauconnier, gérant (ci-après « l'Organisateur »), organise à l'occasion de la refonte de son site excelhance.fr un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Votre casse-tête Excel du moment » (ci-après « le Jeu »).

Le Jeu est une opération promotionnelle avec tirage au sort soumise à l'article L121-20 du Code de la consommation.

2 Durée

Le Jeu se déroule du mardi 6 octobre 2026 à 9 h 00 au dimanche 18 octobre 2026 à 23 h 59 (heure de Paris). Seules les participations reçues pendant cette période sont prises en compte. L'heure de réception du message par l'Organisateur fait foi.

3 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France (métropole ou outre-mer), à l'exclusion du gérant de l'Organisateur et des membres de son foyer.

La participation est gratuite. Elle n'implique aucun achat ni aucun engagement.

Une seule participation par personne (même nom ou même adresse e-mail) est admise pendant toute la durée du Jeu. En cas d'envois multiples, seule la première participation reçue est retenue.

Le Jeu n'est ni organisé, ni parrainé, ni géré par LinkedIn ou par toute autre plateforme sur laquelle il est annoncé. Les réactions, partages ou commentaires publiés sous une annonce du Jeu ne valent pas participation. Ils n'augmentent pas les chances de gain.

4 Modalités de participation

Pour participer, il suffit de :

1. se rendre sur le site excelhance.fr puis ouvrir le formulaire de contact ;
2. remplir les champs obligatoires du formulaire ;
3. décrire dans le message une difficulté, une question ou un besoin en lien avec Excel (« votre casse-tête Excel du moment ») ;
4. cocher la case « Je participe au tirage au sort » ;
5. envoyer le formulaire.

Toutes les participations conformes au présent règlement ont les mêmes chances d'être tirées au sort. Le contenu du message ne fait l'objet d'aucune évaluation : sa difficulté, sa longueur ou sa qualité n'ont aucune influence sur le tirage.

Les messages envoyés sans que la case soit cochée ne sont pas pris en compte. Sont exclues les participations incomplètes, reçues hors délai, contraires aux bonnes mœurs ou obtenues par un moyen frauduleux (identités multiples, envoi automatisé).

En cas d'indisponibilité du formulaire, la participation peut être adressée par e-mail à nathan.fauconnier@excelhance.fr, avec pour objet « Jeu casse-tête Excel », en indiquant les mêmes informations.

5 Contenu des messages

Le participant ne doit transmettre ni donnée confidentielle de son organisation, ni donnée personnelle concernant un tiers. Une description générale de la difficulté suffit pour participer.

6 Lot

Le Jeu est doté d'un lot unique : une séance individuelle de coaching Excel d'une durée d'une heure, animée à distance par Nathan Fauconnier en visioconférence, d'une valeur indicative de 100 €.

La séance porte sur la difficulté décrite dans la participation ainsi que sur tout autre sujet choisi par le bénéficiaire en lien avec Excel et ses outils (formules, tableaux croisés dynamiques, Power Query, Power Pivot, VBA...).

La date de la séance est fixée d'un commun accord. Elle doit avoir lieu au plus tard le 31 janvier 2027. Un report est possible s'il est demandé au moins 24 heures à l'avance. Le lot est considéré comme utilisé en cas d'absence non signalée du bénéficiaire, ou si la séance n'a pas eu lieu à cette date du fait du bénéficiaire.

Le lot est cessible : le gagnant peut en faire bénéficier gratuitement une autre personne majeure de son choix (collègue, proche...) en communiquant son nom et son adresse e-mail à l'Organisateur avant la prise de rendez-vous.

Le lot ne peut être ni échangé, ni remboursé, ni converti en numéraire, ni revendu.

La séance est un accompagnement : l'Organisateur met en œuvre son savoir-faire sans garantir la résolution complète de la difficulté dans le temps imparti. Elle ne donne lieu à aucune convention ni attestation de formation. Le bénéficiaire reste seul responsable des fichiers et des données qu'il choisit de partager pendant la séance.

7 Tirage au sort

Le tirage au sort a lieu le lundi 19 octobre 2026. Les participations retenues sont numérotées par ordre de réception. Le numéro gagnant est désigné par une fonction de tirage aléatoire d'Excel (ALEA.ENTRE.BORNES). Le tirage est enregistré en vidéo, sans faire apparaître les données des participants. L'enregistrement est conservé jusqu'à la date limite d'utilisation du lot.

8 Information du gagnant

Le gagnant est informé par e-mail, à l'adresse indiquée dans sa participation, au plus tard le mercredi 21 octobre 2026. Il dispose de 7 jours à compter de cet envoi pour confirmer son acceptation du lot. Sans réponse dans ce délai, un nouveau tirage est réalisé parmi les autres participations, selon les mêmes modalités.

Sous réserve de son accord, le prénom du gagnant suivi de l'initiale de son nom est annoncé sur LinkedIn.

9 Données personnelles

Responsable du traitement. Excelhance, dont les coordonnées figurent à l'article 1. Contact : nathan.fauconnier@excelhance.fr.

Données traitées. Les informations saisies dans le formulaire, notamment le nom, l'adresse e-mail, le pays et le message. Les champs obligatoires sont nécessaires à la prise en compte de la participation.

Finalités et bases légales (article 6 du RGPD) :

- gestion du Jeu (enregistrement des participations, tirage au sort, contact du gagnant, organisation de la séance) : exécution du présent règlement ;
- réponse individuelle au message du participant : intérêt légitime de l'Organisateur ;
- réutilisation des difficultés décrites, sous une forme anonymisée, comme sujets de contenus pédagogiques (publications, vidéos, supports) : intérêt légitime de l'Organisateur. Aucun nom de participant ni d'organisation n'est cité ;
- annonce du gagnant sur LinkedIn : consentement, retirable à tout moment.

Destinataires. Les données sont traitées par l'Organisateur seul. Son hébergeur OVHcloud intervient en qualité de sous-traitant pour l'hébergement du site et de la messagerie. Aucune donnée n'est vendue ni cédée. Aucune inscription à une liste de diffusion n'est réalisée.

Durée de conservation. Les données sont supprimées au plus tard le 31 mars 2027, sauf si un échange se poursuit à l'initiative du participant. Les descriptions anonymisées ne constituent plus des données personnelles.

Droits. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité (articles 15 à 21 du RGPD), à exercer par e-mail à nathan.fauconnier@excelhance.fr. Une demande d'effacement présentée avant le tirage vaut retrait du Jeu. Une réclamation peut être adressée à la CNIL (www.cnil.fr).

10 Responsabilité et modification du Jeu

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable d'un dysfonctionnement du réseau Internet, du site ou de la messagerie empêchant ou retardant la réception d'une participation, sous réserve de la solution de remplacement prévue à l'article 4.

En cas de force majeure ou de fraude, l'Organisateur peut écourter, prolonger, modifier ou annuler le Jeu. Toute modification fait l'objet d'un avenant publié sur le site excelhance.fr.

11 Acceptation et consultation du règlement

La participation au Jeu vaut acceptation pleine et entière du présent règlement. Celui-ci est consultable gratuitement sur le site excelhance.fr (lien situé sous le formulaire de contact). Il est adressé gratuitement par e-mail à toute personne qui en fait la demande.

12 Droit applicable et litiges

Le présent règlement est soumis au droit français. Toute contestation est d'abord soumise à l'Organisateur en vue d'une solution amiable. À défaut d'accord, le litige relève des juridictions compétentes selon les règles de droit commun.